

Projet de politique du patrimoine

Ville de Montréal

Office de consultation public de Montréal

Mémoire de l'Écomusée de l'Au-Delà

Présenté le 8 février 2005

Table des matières

- | | |
|--------------------------|--------|
| 1. Lettre d'introduction | p.1 |
| 2. Mémoire | p. 2-6 |

Annexes

- | | |
|---|-------|
| 3. Colloque 1997, « <i>Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir</i> »
Déclaration finale | p. 7 |
| 4. Colloque 2000, Déclaration pour une Charte internationale du patrimoine
funéraire | p.8-9 |
| 5. Colloque 2002, Déclaration sur la perte de patrimoine funéraire au Québec | p.10 |
| 6. Colloque 2004, Déclaration finale sur l'Esthétique de l'art funéraire
contemporain | p. 11 |

Montréal, le 3 février 2005

Mémoire de l'Écomusée de l'Au-Delà

Consultation sur la politique du patrimoine de la Ville de Montréal

La question des cimetières

Mesdames messieurs, bonjour,

Nous aimerions d'abord féliciter la Ville de Montréal pour son projet d'enfin doter la ville d'une politique du patrimoine. Le Forum québécois du patrimoine, regroupement d'organismes auquel nous participons, réclame depuis de nombreuses années, et sans succès, une telle politique auprès du gouvernement du Québec. Ce qui rend les efforts de la Ville encore plus louables.

Nous avons pris connaissance du document, *Projet de politique du patrimoine*, auquel nous avons trouvé beaucoup de qualités, mais, comme c'est souvent le cas quand nous parlons patrimoine, la question du patrimoine religieux funéraire, privé, reçoit bien peu d'attention. Pourtant, ce patrimoine est sans doute un des plus intéressants que nous ayons à Montréal.

François Beaudin
Président

Alain Tremblay
Directeur

Écomusée de l'Au-Delà
C.p. 365, succ. C
Montréal
H2L 4K3
Tél. 514-528-8826
Courriel : ecoaudela@qc.aira.com
Site web : <http://www.ecomusedelaudela.net>

1. La question des cimetières

1.1- Il ne faut pas oublier que si le mont Royal a été classé *site du patrimoine*, en 1987, par la Ville, c'est principalement à cause de la grande richesse patrimoniale de ses cimetières.

On a qu'à penser à la richesse de ses paysages, et à ses vues imprenables sur l'Oratoire Saint-Joseph et le lac Saint-Louis, qui seront bientôt obstrués par la construction de nouveaux mausolées ; penser à la grande valeur artistique d'un nombre important de ses monuments, dont plusieurs, en bronze, qui sont pillés et qui se retrouvent de plus en plus souvent chez les antiquaires ou les brocanteurs en toute impunité ; penser à la valeur patrimoniale de centaines et de centaines de monuments commémorant des personnages importants dans l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada. Tout cela devrait suffire à nous convaincre de la valeur patrimoniale des cimetières.

Les cimetières du mont Royal sont patrimoniaux aussi à cause de leur patrimoine dit « immatériel ». Pensons à l'affaire Guibord, ce membre de l'Institut Canadien à qui on refusait la sépulture dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (NDDN) parce qu'excommunié, qui donna lieu à un procès célèbre qui devait trancher entre le pouvoir civil ou le pouvoir religieux. Pensons à la construction du monument aux Patriotes, pour lequel on avait prévu une place de choix dès le tout début de la conception du cimetière.

Pensons à toutes ces grandes démonstrations patriotiques sur la tombe d'Honoré Mercier ou religieuse, le jour de la Toussaint, qui y eurent lieu et on comprend mieux l'importance de ces lieux. Rappelons en terminant, sur ce point, la reconnaissance officielle par la Commission des Lieux et monuments historiques du Canada de la valeur historique des cimetières du mont Royal.

1.2- Les autres cimetières et lieux de sépultures (à venir)

2- L'Écomusée de l'Au-Delà

L'Écomusée de l'Au-Delà a été constitué en corporation le 17 septembre 1991, et il est un organisme de charité dûment enregistré auprès des autorités fiscales. Une cérémonie inaugurale eut lieu le 1^{er} novembre 1991 à l'UQAM, lors de la présentation d'une exposition sur la fête des Morts, sous la présidence d'honneur de l'écologiste Pierre Dansereau. Ce pas mémorable a fait suite à plusieurs années de réflexion de la part de ses fondateurs, qui cherchaient à se doter d'un forum laïque de réflexion sur l'avenir des cimetières.

Aujourd'hui, la mission de l'Écomusée se résume comme suit :

1. Promouvoir la sauvegarde, la conservation, la restauration et la connaissance des cimetières et le développement des nouvelles formes de sépultures et de commémoration des défunts dans le respect des valeurs spirituelles, civiques, patrimoniales et environnementales de la société contemporaine.
2. Impliquer individus, familles, associations et autorités dans l'avenir et la préservation de l'intégrité de ce patrimoine, en cherchant tout particulièrement à accorder modes de sépultures et de commémoration et développement durable.

2.1 L'Écomusée de l'Au-Delà est une société sans but lucratif formée essentiellement de bénévoles, dont les origines remontent à quelque 20 ans, et dont les objets sont principalement de faire valoir le patrimoine funéraire de la société contemporaine et de sensibiliser la communauté au culte des morts.

2.2 Débuts controversés

Ce qui a surtout marqué l'action de l'Écomusée de l'Au-Delà à ses débuts, et encore aujourd'hui, c'est le débat entourant la construction de mausolées collectifs (édifices où sont conservés les corps de défunts pendant 99 ans) dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (plusieurs cimetières du Québec ont également entrepris de construire ce type d'édifices).

Depuis sa fondation, l'Écomusée de l'Au-Delà s'est surtout attardé à documenter la question des cimetières. Le corpus documentaire sur les cimetières du Québec était à peu près inexistant en 1991. C'est pourquoi nous nous sommes surtout concentrés sur l'organisation de colloques portant sur la thématique des cimetières, en invitant de nombreux spécialistes du patrimoine, universitaires, théologiens ou administrateurs de cimetières, architectes et urbanistes, à venir nous instruire sur ces questions. C'est pas moins de six colloques qui furent ainsi organisés et qui donnèrent lieu à la publication d'actes. Nous travaillons actuellement à la préparation des actes de notre dernier colloque qui portait sur la question de l'Esthétique de l'art funéraire contemporain¹.

L'originalité de ces colloques, qui réunissent généralement de 20 à 40 personnes, est qu'ils donnent presque toujours lieu à des déclarations officielles de la part des participants. Ces déclarations sont ce dont nous sommes le plus fiers, parce qu'elles émanent de consensus. Certes, elles ne sont pas parfaites, mais ces documents orientent aujourd'hui nos actions.

En 2000, lors d'un colloque sur l'avenir des cimetières organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec, l'embryon d'une organisation internationale d'organismes voués à la sauvegarde du patrimoine funéraire fut créé. Une déclaration pour une Charte internationale du patrimoine funéraire fut adoptée avec des représentants de Belgique et de France².

En 2002, une délégation québécoise, composée de représentants de l'Écomusée et d'Héritage Montréal, participa à un colloque international en Belgique qui réunissait des participants de plus de huit pays. Pour notre part, nous avons abordé la question de l'avenir de la commémoration virtuelle.

Dans un proche avenir, un troisième colloque international devrait avoir lieu à Strasbourg; il réunira un nombre encore plus grand de pays. Nous avons constaté que les problèmes auxquels nous sommes confrontés avec la gestion de nos cimetières sont universels. Qu'il s'agisse de la protection des œuvres d'art, de la gestion des cimetières ou de la pauvreté esthétique dans la facture des monuments, des mausolées et des aménagements paysagers, nos problèmes ressemblent à ceux qu'ont les autres pays à ce niveau.

¹ Voir les déclarations issues de ces colloques en annexe 1.

² Voir Déclaration pour une charte en annexe 2.

Nous sommes fiers de jouer un rôle de leader dans ce domaine, tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale. Notre nouveau site Web devrait, dans les prochaines années, jouer un rôle central de diffusion des connaissances sur cette thématique³.

3. L'intégration des services funéraires

Un des plus grands défis que pose la gestion des cimetières par les fabriques paroissiales réside dans l'arrivée de la concurrence commerciale et des nouveaux rites funéraires. Les fabriques paroissiales doivent aujourd'hui faire concurrence avec des entreprises funéraires, souvent multinationales, qui peuvent offrir à leur clientèle, à des conditions apparemment plus favorables, toute la gamme des services reliés aux décès, que ce soit l'organisation de rencontres commémoratives, l'achat d'un monument funéraire ou encore une place dans un de leurs cimetières.

Cette nouvelle dynamique a obligé les gestionnaires de cimetières paroissiaux à revoir leurs stratégies de mise en marché avec toutes les conséquences que cela implique. La concurrence peut même aller jusqu'à une féroce compétition entre deux cimetières paroissiaux⁴ ! Ce nouveau phénomène amène des fabriques paroissiales à faire des ententes commerciales secrètes dites « de complémentarité » avec des entreprises privées de services funéraires et même avec des multinationales américaines⁵ ! Ou encore des ententes avec des fournisseurs de monuments funéraires, sans égard à la compétition, avec la conséquence d'une uniformisation et une pauvreté des modèles offerts. On le voit, la distinction entre le bien du cimetière et celui de la fabrique n'est pas toujours clair.

La question se pose alors : veut-on sauver le cimetière ou la fabrique ?

Jumelé à ce phénomène, il y a un manque de transparence de la part des administrateurs de cimetières, et il n'est donc pas possible de connaître les ingrédients nécessaires pour aider à éviter la faillite prévisible d'un certain nombre de cimetières.

4. Les nouveaux rituels

Dans un sondage commandé par l'Écomusée de l'Au-Delà à la firme Léger et Léger en 2000, nous apprenions que plus de 60% des personnes sondées souhaiteraient être incinérées et que 33% de ces personnes souhaiteraient que leurs cendres soient dispersées dans la nature ou immergées. Ces nouveaux phénomènes sont très préoccupants pour plusieurs raisons : la première a trait à la perte de revenus liée au fait que les gens achètent des lots plus petits ; la deuxième est que l'on peut inhumer un nombre encore plus grand de défunts dans un même

³ <http://www.ecomuseedelaudela.net>

⁴ C'est le cas entre le Repos Saint-François d'Assise (anciennement cimetière de l'Est, propriété à part égale entre la paroisse du même nom et l'Archevêché de Montréal) et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, administré par la fabrique Notre-Dame pour obtenir la clientèle des mausolées. Les revenus des mausolées représentent aujourd'hui 50% des revenus du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (NDDN), selon un document interne du cimetière dont l'Écomusée a obtenu copie, même si cette clientèle ne représente qu'à peine 10% de la demande. « Une partie de ces revenus servent pour l'entretien de la basilique Notre-Dame dans le Vieux-Montréal » (procès-verbal du CCMFBC, no 347, 28 mars 2001). Pour la basilique Notre-Dame comme pour l'ensemble des paroisses qui possèdent des cimetières, une fois mis en fiducie les fonds nécessaires à long terme pour l'entretien du cimetière, les sommes générées par la gestion font partie des revenus généraux de la fabrique et peuvent être affectées à d'autres fins.

⁵ C'est le cas entre autres avec le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le Centre funéraire Côte-des-Neiges, propriété de la multinationale américaine SCI.

lot ; la troisième est que, dans le cas de la pratique de la dispersion des cendres, il s'agit là d'une perte nette de clientèles. En plus de la perte de revenus, cela crée un bris de continuité historique entre le mode de sépulture de nos ancêtres et celui des contemporains, provoquant par le fait même une désaffection des cimetières.

Les cimetières paroissiaux, qui ont déjà perdu près de 50% de leur clientèle depuis près de 30 ans au profit d'entreprises funéraires commerciales concurrentes, n'arrivent pas à s'ajuster. Certains responsables de cimetières ontariens ayant vu arriver ce nouveau phénomène ont aménagé des zones spéciales dans leurs cimetières pour permettre la dispersion des cendres; c'est moins payant, mais cela permet la poursuite de la tradition. Chez nous, au Québec, on se refuse à aménager de telles zones sous prétexte que cela manque de dignité envers les défunts⁶ !

5. Sauver des monuments

D'un point de vue juridique, le patrimoine funéraire québécois soulève des questions intéressantes et complexes. Il s'agit d'un domaine où la réalité juridique doit faire face à de solides croyances populaires ancrées dans nos mœurs et dans notre tradition catholique romaine⁷.

Les monuments funéraires installés sur concessions au cimetière appartiennent aux familles et sont sous leur responsabilité ou celle de leurs ayants droit. À la fin de la concession, si personne ne veut payer pour le renouvellement, les gestionnaires des cimetières paroissiaux sont libres de retirer ou non le monument. Dans ces conditions, il est compréhensible que des héritiers ne veuillent assumer seul les frais du renouvellement de concessions, nonobstant la valeur artistique ou patrimoniale de l'ouvrage.

En plus de cette commémoration qui est faite sur des monuments privés, il y a dans nos cimetières de nombreux monuments érigés par souscriptions publiques et qui commémorent des personnages importants ou des événements tragiques. C'est le cas entre autres du monument funéraire aux Patriotes, érigé à l'initiative de l'Institut Canadien ou le monument commémorant les marins morts en mer dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges,

Dans la majorité des cas, les corporations qui sont à l'origine de ces constructions sont dissoutes, et encore une fois, les monuments se retrouvent orphelins. Certaines provinces canadiennes ont constitué des fonds spéciaux, alimentés à même une légère taxe spéciale prélevée lors de l'installation d'un monument. Les revenus de cette taxe servent à financer le renouvellement ou la réparation de certains monuments jugés d'intérêt patrimonial. Devrions-nous nous orienter dans cette direction ? Nous le croyons. Autre exemple qui pourrait nous inspirer, est cette entreprise française *Rebillon*⁸, spécialisé entre autre dans la restauration de monuments. La municipalité qui accorde à un monument le statut de *monument patrimonial*, rend automatiquement éligible à un crédit d'impôt un nouvel acquéreur qui accepte de payer les frais de restauration. Voilà une façon très originale d'aider à la conservation du patrimoine funéraire.

⁶ Yoland Tremblay, directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, lors des consultations publiques sur le plan directeur du cimetière en décembre 2002.

⁷ Comme document de base, qu'il suffise de référer à Me Michel Gosselin, avocat, Actes de colloque de l'Écomusée de l'Au-Delà : *Le patrimoine funéraire : s'entendre pour agir*, tenu à l'Université Laval les 23 et 24 octobre 1997 et à l'Hôtel Taj Mahal, à Montréal, les 30 et 31 octobre 1997. Colloque organisé en collaboration avec le Centre de Conservation du Québec, Héritage Montréal, Parcs Canada et le Conseil des monuments et sites du Québec.

⁸ Voir site Web de l'entreprise (*Rebillon*), section patrimoine

Mais en attendant, l'Écomusée travaille sur d'autres types de solution. Celle sur laquelle nous fondons le plus d'espoir est notre projet de publication bénéfique au profit de la restauration du monument funéraire aux Patriotes du cimetière NDDN. Dans ce cas spécifique, l'histoire particulièrement rocambolesque est suffisamment intéressante pour mériter d'être racontée. La réparation du monument coûtera au minimum 300 000\$. Nous sommes bien conscients que cette initiative à elle seule ne pourra suffire, mais comme toute bonne campagne de levée de fonds, il importe que la cause reçoive un accueil enthousiaste de la part de la population pour que les « gros » commanditaires ou les élus s'y intéressent eux aussi...

Au Québec, nous ne savons pas combien il y a de monuments funéraires. Nous pouvons estimer que sur le mont Royal, il y aurait quelque 100 000 monuments. Nous croyons que plusieurs centaines de ces monuments ont une valeur patrimoniale.

En plus des cimetières, il nous apparaît important également que la Ville accorde un statut à tous les lieux de sépultures sur son territoire. (exemples : le cimetière Saint-Antoine, aujourd'hui place du Canada et square Dorchester où se trouvent encore des dizaines de milliers de sépultures, le cimetière des Irlandais à l'entrée du pont Victoria, le cimetière militaire et le cimetière civil de la rue Papineau, ou encore le cimetière sous le parvis de la basilique Notre-Dame).

En terminant, nous avons pensé qu'il pourrait être utile d'ajouter dans la future politique du patrimoine les déclarations et notre projet de charte internationale du patrimoine funéraire qui ont été rédigés lors de nos colloques et qui peuvent servir de référence.

Conclusion:

Voilà donc ce qui alimente les débats dans notre société pour le présent et l'avenir du patrimoine funéraire à moyen terme.

Colloque « *Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir* »
Déclaration finale

Attendu la très grande richesse patrimoniale des cimetières au Québec, richesse des sites par leur aménagement et leurs biens immobiliers funéraires, où les citoyens de toutes générations peuvent se rappeler leurs origines et leurs appartenances sociales, culturelles et religieuses ;

Attendu que ces cimetières sont peu connus et sont souvent victimes de désaffection, suite à la dispersion des familles et aux changements survenus dans les attitudes et les pratiques entourant la mort ;

Attendu les menaces qui pèsent sur ces lieux patrimoniaux :

- exposition aux éléments naturels et à la pollution, au vol et au vandalisme,
- ressources limitées et connaissances insuffisantes tant qu'à leur conservation et leur entretien,
- encombrement, banalisation,
- absence d'une politique commune de gestion et de protection de ces biens ;

Attendu enfin l'intérêt croissant de la population pour la redécouverte du patrimoine sous toutes ses formes, patrimoine dont elle est la première fiduciaire ;

les participants au colloque « *Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir* », tenu à Québec et à Montréal les 23, 24, 30 et 31 octobre 1997 par l'**Écomusée de l'Au-Delà** et ses partenaires, conviennent de poursuivre et d'intensifier les efforts en vue de :

1. METTRE À JOUR les connaissances à ce sujet;
2. DIFFUSER ces connaissances, particulièrement les expériences réussies de conservation en ce domaine;
3. CRÉER DES ALLIANCES entre pouvoirs publics, propriétaires gestionnaires, organismes amis du patrimoine et population locale.

Afin de faire suite à ces recommandations, un groupe permanent de travail a été constitué. Ce groupe préparera la mise en œuvre des moyens suivants : *réseau national* d'observateurs-amis des cimetières, *répertoire et guides* méthodologiques accessibles à un large public, *site Web*, *structure de financement* (fondation), *projet pédagogique* auprès des jeunes.

À Montréal, le 7 novembre 1997

Déclaration pour une Charte internationale du patrimoine funéraire

Colloque sur l'avenir des cimetières, à Québec (Canada) les 26 et 27 octobre 2000 et à Montréal (Canada) les 2 et 3 novembre 2000.

Le patrimoine funéraire, particulièrement les cimetières et les lieux de sépulture, suscite de nombreuses questions quant à sa préservation et à la nécessité d'intervenir. Il est reconnu que les rites et les sites funéraires anciens, témoins de la vie et de la culture des collectivités qui occupent un territoire, sont menacés par l'apparition de nouvelles pratiques. Ces nouvelles pratiques, issues de l'évolution naturelle des sociétés, remplacent la réalité ancienne et dissipent le sens des témoins patrimoniaux en place. Or, il apparaît que ces signes participent à l'affirmation des valeurs des collectivités, à leur inscription au sein d'une structure culturelle mais permettant également aux collectivités de se fonder par l'appartenance à une mémoire identitaire, généalogique, historique et monumentale.

Le texte de cette déclaration a été proposé par Xavier Deflorenne (Belgique), présenté et discuté en plénière lors du colloque organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà en collaboration avec la Commission de la capitale nationale (Québec) et la revue *Frontières* (UQAM).

Définition : Le patrimoine funéraire comprend la réalité unifiée et complexe intégrant les sites, les installations visibles et invisibles, les expressions de mentalités et de ritualisation face à la mort, à la perte et au deuil, ainsi que les sources permettant d'éclairer toutes ces notions.

Préambule

Attendu la très grande richesse patrimoniale des sites et rites funéraires;

Attendu que les sites et rites funéraires sont menacés, victimes de désaffectation et de dilapidation;

Attendu que la préservation de l'intégrité du patrimoine funéraire est une responsabilité des familles et ayants droit;

Attendu qu'une responsabilité dans la protection du patrimoine funéraire est reconnue par les collectivités locales;

Attendu qu'une responsabilité dans la protection du patrimoine funéraire des collectivités est reconnue par l'État;

Attendu l'actuelle nécessité à coordonner les actions des familles et ayants droit, des collectivités, des institutions religieuses, des groupements professionnels et de l'État et offrir une base d'action commune et efficace.

En conséquences :

Nous affirmons l'importance et la signification du patrimoine funéraire pour les sociétés et les individus qui les composent.

Nous reconnaissons que :

- le patrimoine funéraire se présente sous des formes riches, multiples et diversifiées;
- le patrimoine funéraire, tant privé que collectif, regroupe des expressions matérielles, spirituelles ou rituelles, d'écriture comme de tradition orale;
- le patrimoine funéraire est représentatif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles s'inscrivent ces expressions;
- le patrimoine funéraire, sous toutes ses formes, est porteur de mémoire familiale, locale, nationale et universelle.

Nous nous engageons à :

- étudier, connaître et comprendre le patrimoine funéraire de nos pays respectifs, de manière à éclairer les choix et gestes qui le concernent;
- poser, avec une compétence fondée sur l'éducation et la recherche, les gestes nécessaires à la conservation et à sa mise en valeur;
- reconnaître, faire connaître et apprécier ce patrimoine afin de renforcer le sentiment de responsabilité des familles, des collectivités et des pouvoirs publics à son égard;
- agir de manière réfléchie et respectueuse, en accordant la priorité au bon usage du patrimoine funéraire, aux modes et actions appropriées de prévention et de préservation ainsi qu'au développement des outils et des méthodes nécessaires à cette fin;
- susciter, encourager et soutenir la collaboration entre tous les acteurs concernés : familles et ayants droit, institutions religieuses, groupements professionnels, associations et pouvoirs publics d'ici et d'ailleurs, pour la défense, la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine funéraire;
- susciter et favoriser l'intégration des pratiques funéraires contemporaines dans les cimetières et les lieux de sépulture, dans le respect du patrimoine funéraire existant;
- promouvoir et diffuser la présente déclaration et ses principes.

Déclaration sur la perte de patrimoine funéraire au Québec

Réunis au Centre Saint-Pierre à l'occasion d'un colloque sur le vol des objets funéraires organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà, Héritage Montréal et ses partenaires et considérant le problème croissant de la disparition des œuvres, monuments et autres éléments commémoratifs du patrimoine funéraire, les participants déclarent :

1. Définition de l'objet patrimonial

Doivent être considérés comme constituant un monument funéraire, la stèle ou le caveau, les éléments d'ornementation, les statues, bas-reliefs et appliques diverses de même que les inscriptions et les objets d'accompagnement. D'autre part, il faut aussi considérer, par ordre d'importance, les dimensions patrimoniales suivantes :

- Valeur mémoriale (familiale, sociale, historique et identitaire);
- Valeur paysagère par la contribution de chaque monument à la valeur de l'ensemble paysager et du lieu public que constitue un cimetière;
- Valeur muséale par l'importance de la collection que constituent tous ces monuments ainsi que les bâtiments et autres constructions dans un cimetière, indépendamment de leur valeur individuelle;
- Valeur artistique reliée à l'importance de l'artiste ou de l'artisan, ou à la valeur esthétique intrinsèque du monument.

2. Cadre juridique

Doivent être entreprises dans le cadre de l'adoption d'une politique du patrimoine pour le Québec et de l'adhésion aux conventions internationales en matière de trafic illicite des biens culturels, l'élaboration d'un cadre juridique cohérent. Ce cadre devrait reposer sur la reconnaissance de cette valeur patrimoniale en assurant, par l'établissement d'un équilibre durable des droits et devoirs des acteurs que sont les familles et autres concessionnaires, les gestionnaires de cimetières paroissiaux ou commerciaux et les pouvoirs publics, une continuité de la responsabilité.

Ce cadre devrait assurer l'engagement, la collaboration, l'accès à une information de qualité et à des outils et des moyens efficaces pour permettre aux acteurs de jouer pleinement leur rôle, notamment les définitions de ce qu'on entend par perpétuité et du droit de surveillance et de marquage préventif de certains biens à protéger. Il doit aider à un meilleur contrôle de ces biens, de leur état de propriété et de l'éventuel commerce dont ils peuvent faire l'objet.

3. Mesures de protection

Doivent être développées et mises en œuvre pour accompagner ce cadre juridique, des mesures préventives pour assurer la protection et la reconnaissance publique de ce patrimoine et de ses besoins particuliers :

- Inventaire, évaluation, enregistrement systématique des monuments funéraires;
- Techniques de surveillance et de traçage diverses mettant à profit les nouvelles technologies;
- Campagnes de sensibilisation et de vigilance populaire;
- Programmes de mise en valeur à l'intention de la population (visites, guides, publications, expositions, interprétation).

À Montréal, le 31 octobre 2002

Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel

Déclaration finale sur l'Esthétique de l'art funéraire contemporain

Considérant :

1. La place du cimetière dans la ville et son évolution;
2. La nature du cimetière et de ses monuments comme lieu et objets culturels et comme expressions de la mémoire collective vivante;
3. La constante évolution patrimoniale du cimetière et de ses monuments tout autant que la perception qu'en ont les individus et la société dont ils émanent;
4. La préoccupation grandissante face à la banalisation culturelle et esthétique de la production, de la commercialisation et de l'implantation des monuments funéraires;
5. L'implantation des monuments comme élément marquant, voire fondamental, dans l'aménagement paysager des cimetières;
6. La longue tradition artisanale et artistique dans la composition et la réalisation d'ouvrages funéraires;
7. Les trop rares expériences récentes d'intégration des oeuvres d'art commémoratives individuelles ou collectives;
8. La richesse des matériaux disponibles extraits ou produits au Québec.

Les participants au colloque sur l'Esthétique de l'art funéraire contemporain, organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà au Centre Saint-Pierre, à Montréal, le vendredi 1er octobre 2004, déclarent souhaiter :

1. Que le lien entre création et commémoration dans l'art funéraire soit rétabli;
2. Que la pratique traditionnelle d'installer des œuvres artistiques dans les cimetières soit promue auprès des familles et des administrations responsables de ces lieux et que le concept de monuments collectifs soit encouragé pour favoriser davantage la réalisation d'œuvres marquantes ;
3. Que des critères et des normes qualitatives adaptés aux préoccupations culturelles, patrimoniales et environnementales contemporaines, et répondant aux objectifs de dignité et de durabilité ainsi qu'aux conditions locales, soient établis après consultation publique pour tous nos cimetières patrimoniaux;
4. Que ces critères et ces normes qualitatives soient appliqués avec discernement, tant pour la réalisation de nouveaux monuments et aménagements que pour l'amélioration des ouvrages funéraires existant, en mettant à contribution une diversité d'expertises en conception, art, et design dans la réalisation de monuments et des aménagements paysagers qui les encadrent;
5. Qu'on encourage l'utilisation de savoir-faire et de matériaux disponibles au Québec.

Afin de faire suite à ces recommandations, les participants déclarent enfin qu'il est nécessaire pour les administrateurs de cimetières, ainsi que pour les fabricants et détaillants de monuments, de s'adjoindre des créateurs et ainsi d'encourager la réalisation de monuments qui bénéficient de l'apport enrichissant de cette expertise.

Les recommandations de l'Écomusée de l'Au-Delà
Consultation public de la Ville de Montréal sur la politique du patrimoine
8 février 2005

- 1) Aider au financement de l'inventaire des cimetières et lieux de sépulture sur le territoire de la ville de Montréal avec carte de localisation géographique.
- 2) Faire des représentations pour que le gouvernement du Québec crée un répertoire et un inventaire des cimetières et lieux de sépulture du Québec.
- 3) S'appuyer sur les déclarations de l'Écomusée dans la politique et y référer.
- 4) Faire des représentations pour la création par le gouvernement du Québec d'un fonds visant la protection et la restauration des monuments funéraires, par exemple par la création d'une taxe sur les nouveaux monuments.
- 5) Favoriser la mise en œuvre d'un musée funéraire.
- 6) Conserver et commémorer in situ, à chaque fois que cela est possible, tous les lieux de sépulture dans la ville. (exemple : parvis de Notre-Dame; cimetière Saint-Antoine à la Place du Canada ou le cimetière de la rue Papineau.
- 7) Recommander au gouvernement du Québec la création d'une déduction fiscale pour les individus qui veulent acquérir des monuments «orphelins» déclarés monuments patrimoniaux par la Ville.
- 8) Faire des représentations pour permettre et encourager l'installation de fonctions funéraires, sous la forme columbarium, dans certaines églises pour aider à leur conservation et accorder une déduction fiscale aux acquéreurs d'une niche cinéraire dans une église.
- 9) Archéologie: que l'espace des cimetières sur le mont Royal fasse l'objet d'une étude de potentiel archéologique au même titre que le reste du mont Royal, qui a déjà fait l'objet d'une telle étude.
- 10) Pointer dans les déclarations et la charte annexées au mémoire les questions concrètes qui y sont énumérées et qui pourraient être du ressort de la Ville.

Les arrondissements

Note : les numéros suivant le nom des arrondissements correspondent à la numérotation qu'on retrouve dans notre Inventaire des cimetières et du patrimoine funéraire de Montréal.

Ahuntsic-Cartierville 2 - 6

Anjou

Beaconsfield - Baie-d'Urfé 21 - 22

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 9

Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest

Dollard-des-Ormeaux–Roxboro 5

Dorval–L'Île-Dorval

Kirkland

Lachine 13 - 20

LaSalle

Le Plateau-Mont-Royal 16

Le Sud-Ouest

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue 1

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Montréal-Nord

Mont-Royal 8

Outremont 10 - 11

Pierrefonds-Senneville

Pointe-Claire 12

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est 3 - 4

Rosemont–La Petite-Patrie 18

Saint-Laurent 7 - 14 - 19

Saint-Léonard

Verdun

Ville-Marie 15 - 17

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Westmount

1.2 Inventaire préliminaire des cimetières et du patrimoine funéraire de Montréal

1 - Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

(+ ?) Sainte-Geneviève

2 - La Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie (Ahuntsic) : 1847, boul. Gouin E., 388-4050, cimetière du Sault-au-Récollet.

3 - Saint-Joseph (Rivières-des-Prairies) : 10050, boul. Gouin E., 648-4650

4 - Cimetière Hawthorn-Dale (Pointe-aux-Trembles) : 15005, rue Sherbrooke E., 498-7682

5 - Cimetière Rideau Mausolée et Crématorium (Roxboro) : 4239, boul. des Sources O., 683-6700

6 - Cimetières juifs : Lajeunesse, angle Sauvé

7 - Cimetière islamique Al-Maqbarat-Ul-Islamiah (Saint-Laurent) : 2520, ch. Laval, 331-1770

8 - Cimetière juif Baron de Hirsch (Mont-Royal)

9 - Cimetière Notre-Dame-des-Neiges : 4601, ch. de la Côte-des-Neiges, 735-1361

10 - Cimetière protestant Mont-Royal (Outremont) : 1297, ch. de la Forêt, 279-7358

11 - Deux cimetières juifs (Outremont) : ch. de la Forêt

(+ ?) Saint-Joachim (Pointe-Claire) et cimetière des anciens combattant

12 - Jardins commémoratifs Lakeview / Lakeview Memorial Gardens (Pointe-Claire) : 701, av. Donegani, 694-9294

13 - Cimetière du Couvent Mont-Sainte-Anne (Lachine)

14 - Jardins Urgel Bourgie : (Cimetière Parc commémoratif de Montréal) 3955, ch. de la Côte-de-Liesse, 735-2025

15 - Mausolée des évêques de Montréal (cathédrale Marie-Reine-du-Monde) : 1085, rue de la Cathédrale, 866-1661

16 - Repos Saint-François-d'Assise : 6893, rue Sherbrooke E., 255-6444

17 - Cimetière Saint-Laurent : 805, av. Sainte-Croix, 747-7311

18 - Cimetière catholique et columbarium de Lachine : 1400, boul. Saint-Joseph, 637-8345

19 - Eternal Garden Memorial Park Cemetery (Beaconsfield) : 695-1751

22 - Cimetière Last Post (Beaconsfield)

- 23- cimetière des soeurs de sainte-Croix (900 boul. de la Côte-Vertu, Saint-Laurent)
- 24- Maisons Générale de la congrégation Notre-Dame, Westmount. (tombeaux de Marguerite bourgeois et Jeanne Le Ber)
- 25- Chapelle des sœur Grises ,(crypte)
- 26- Religieuses de Saint-Joseph (Hôtel-Dieu) 251 avenue des Pins.
- 27- Tombeau du Frères André, Oratoire Saint-joseph.
- 28- Sœurs de la Providence, Tombeau d'Émilie Gamelin.

Autres cimetières et lieux de sépultures

Inhumations dans les églises et les couvents

Église Notre Dame et parvis de l'église et sous-sol (Architecte)

Chapelle Notre-Dame de Bonsecours

Cimetières rue Papineau

Square Dorchester - Place du Canada (Cimetière Saint-Antoine)

Place guy favreau Cimetière protestant

Premier cimetière Juif (adossé au cimetière Saint-Antoine)

Église Notre-Dame-de-Grâce

Cimetière de l'Hôpital Général (Rue Saint Pierre Vieux Montréal)

Cimetière de la Pointe-à-Callière (Ville-Marie)

Sépultures des Irlandais à l'entrée du pont Victoria (Pointe-Saint-Charles)
Grand Séminaire (crypte) : 2065, rue Sherbrooke O., 935-1169

Le Carmel (Monastère des Carmélites) : 351, av. du Carmel, 271-6957
(+ ?) Sainte-Anne-de-Bellevue

Églises Sainte-Anne-de-Bellevue

Les sépultures amérindiennes sur le mont Royal

Lieux de Commémoration??

Cimetière militaire de l'Île Sainte-Hélène

Cimetière de la Soue-à-cochons(proximité hopital Louis hyppolite Lafontaine)

Cimetière de la longue-Pointe)

Cimetière crypte sous l'église près de Radio canada